








# BILAN DU PLAN REGIONAL SANTÉ AU TRAVAIL 2016-2020


## I. Bilan des actions régionales par thématique du Plan national Santé au Travail 2016-2020




Thématique	Actions	Calendrier	Réalisation/prévisionnel	Commentaires	Accès aux outils
<b>Culture de prévention :</b> <i>Développer une culture de prévention dans les TPE/PME</i> <b>Pilotage :</b> <i>U2P et PRESANSE</i>	1. Recenser et partager les outils et démarches d'évaluation des risques	2017/2018	1. Recensement effectué mais sans traduction par un document dédié de type « offres de service » (fait)	La réalisation d'un document dédié est apparue trop chronophage au regard de son intérêt	  
	2. Valoriser la <b>fiche d'entreprise</b> comme outil de promotion de la culture de prévention	2018	2. <b>Conception d'une affiche</b> rappelant les enjeux de la prévention, les principaux principes de prévention et l'objet et l'utilité de la <b>fiche d'entreprise</b> (fait)	<b>Affiche</b> type réalisée en mai 2019 et reprise par l'ensemble des SSTI de la région avec personnalisation	
	3. Construire une <b>démarche de sensibilisation</b> collective d'un ou plusieurs secteurs d'activité en s'appuyant sur des	2018-2020	3. Rédaction d'un message de culture de prévention (fait) qui a servi également de script pour la réalisation <b>d'un film d'animation sur la culture de prévention</b> (fait)	En complément de l'affiche, rédaction <b>d'un guide de bonnes pratiques</b> pour la réalisation de la fiche d'entreprise, son appropriation par les TPE et son suivi (fait)	
				<b>Film</b> sur la culture de prévention dans les TPE valorisé pour la 1 <sup>ère</sup> fois au cours du forum régional des conditions de travail du 2/04/19 puis par l'ensemble des partenaires (sites institutionnels, sensibilisation, manifestation); présentation de la <b>démarche de sensibilisation</b> à la culture de	


	instances professionnelles et interprofessionnelles			prévention devant la CPRIA puis les 5 SG des chambres des métiers de la région le 8/01/20. Les travaux de régionalisation ont compliqué cette approche. Constitution d'un sous-groupe de travail pour la réalisation des supports pédagogiques liés aux sensibilisations (1 <sup>ère</sup> réunion du sous-groupe le 10 mars 2020). Le travail de ce sous-groupe a été impacté par la crise sanitaire. Il va reprendre en 2021	
	4. Construire <b>un module de formation initiale</b> (apprentis des CFA) et continue sur la culture de prévention	2019/2020	4. Action non engagée faute de temps		
<b>Prévenir les TMS</b>  <i>Pilotage : CARSAT/PRESANSE</i>	<u>Mutualiser les actions, outils et bonnes pratiques</u>  1. <b>Recenser</b> l'offre de prévention existante 2. Dresser un <b>annuaire des intervenants</b> de chaque organisme 3. Mettre en place <b>un site de partage</b> regroupant les	2017/2018 (1 à 3)	1. <b>Recensement</b> de l'offre de prévention par l'annuaire des intervenants 2. <b>Annuaire des intervenants</b> mis en ligne (voir ci-dessous) 3. Mises en ligne de toutes les données avec <b>l'annuaire des intervenants en prévention des TMS et outils de prévention des</b>	Le site a été valorisé pour la 1 <sup>ère</sup> fois au cours du forum régional des conditions de travail du 2/04/19 qui proposait un stand dédié aux TMS, des ateliers sur «TMS: mieux	




	<p>2. <b>Elaborer une brochure d'information sur les TMS</b></p> <p>3. Mettre en place une <b>journée d'information sur la méthodologie d'enquête des CSE/CSSCT en matière de MP</b></p>	<p>2018</p> <p>2019</p>	<p>2. <b>La brochure</b> n'a pas été réalisée</p> <p>3. Si une <b>journée d'information</b> dédiée n'a pas été organisée, on notera tout de même qu'un atelier sur les « enjeux des enquêtes en matière d'AT et de MP » a été proposé au cours du forum régional des conditions de travail du 2/04/19</p>	<p>La réalisation de cette brochure était à la charge de la Direccte qui dispose déjà d'un support complet (définition et procédure de reconnaissance MP, chiffres nationaux et régionaux, rôle des acteurs de l'entreprise, des IRP, des préventeurs...) utilisé en 2018 pour la formation interne des agents de contrôle. Ce support pourrait donc être utilisé si cette brochure est reprise par le PRST 4.</p>	
<p><b>Risques chimiques</b></p> <p><b>Prévenir l'exposition à l'amiante</b></p> <p><b>Pilotage : DIRECCTE</b></p>	<p><u>Communiquer en direction des donneurs d'ordre et du public</u></p> <p>1. Organiser un <b>forum de sensibilisation</b> des entreprises, des donneurs d'ordre, des professionnels de la filière amiante</p>	<p>2018</p>	<p>1. <b>Le forum amiante</b> s'est greffé au forum régional des conditions de travail du 2/04/19 au Havre. La thématique amiante a constitué le fil rouge du forum qui a proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une conférence « <i>pourquoi s'intéresser à l'amiante en Normandie ?</i> » ;</li> <li>- Un stand dédié à l'amiante ;</li> <li>- 4 ateliers de 45 mn sur les obligations des donneurs d'ordre, des entreprises, les bonnes pratiques sur les chantiers, les mesurages.</li> </ul>	<p>Compte tenu du choix d'organiser un forum régional des conditions de travail en 2019, il a été décidé de ne pas organiser isolement, fin 2018, un forum amiante</p>	

	<p>2. Concevoir des <b>fiches de bonnes pratiques pour les travaux de réhabilitation énergétique et de maintenance des logements sociaux</b></p> <p><u>Professionnaliser les acteurs de la filière du désamiantage et animer un réseau d'IPRP</u></p>	<p>2018</p>	<p>2. Le guide <b>« Traitement de l'amiante dans le bâti existant : bonnes pratiques et préconisations techniques dans le cadre de la réhabilitation énergétique et travaux d'entretien »</b> a été publié en novembre 2020. Une version imprimée du guide a été distribuée aux préventeurs</p>	<p>Le contenu du guide a été finalisé en juillet 2018 par le comité de pilotage ad'hoc (DDTM 14, CARSAT, DIRECCTE, bailleurs sociaux, OPPBTP...) mais sa validation, notamment par l'échelon central de la DDTM Calvados, a pris beaucoup de temps. En outre, les acteurs des actions 1 et 2 ci-contre ont été fortement mobilisés en début d'année 2019 par l'organisation du forum régional des conditions de travail. Cette mobilisation explique le décalage de la mise en place du réseau des IPRP</p>	 <p>Validation de l'amiante dans le bâti existant    Avant travaux de réhabilitation énergétique    Mise en place de l'asbestoseptage et travaux de traitement</p>
	<p>1. Animation par la DIRECCTE, CARSAT et OPPBTP <b>d'un réseau d'IPRP</b> (internes ou externes aux services de santé au travail) sur la réglementation sous-section 3 et 4</p>	<p>2017</p>	<p>1. Le recensement des besoins en matière d'appui a été effectué en 2018 auprès de l'ensemble des services de santé au travail. Les très bons retours vont permettre la construction de modules de formation qui devaient être proposés début 2020</p>	<p>Une 1<sup>ère</sup> animation au bénéfice des IPRP internes était prévue le 19/03/20 au cours d'une réunion de la société de médecine du travail de Normandie, sur l'un des sujets recensés : travaux exposants et MCA. Cette réunion ne s'est pas tenue en raison de la crise sanitaire. Elle a été reprogrammée le 13 mars 2021.</p>	


	<p>2. Conception et animation, au bénéfice des travailleurs et jeunes travailleurs, de <b>sensibilisations collectives</b> sur la réglementation sous-section 4 par la biais des instances professionnelles et des CFA du BTP</p>	2018	<p>2. <b>Une 1<sup>ère</sup> journée de sensibilisation</b> sur les risques d'exposition à l'amiante lors des interventions sur toitures/bardages contenant de l'amiante était prévue début 2020, au bénéfice des <b>entreprises de couverture de Seine-Maritime</b>, en partenariat DIRECCTE, OPPBTP, et chambre de la couverture 76. Elle a été annulée en raison du contexte sanitaire. En parallèle, la réalisation d'<b>un guide de bonnes pratiques pour les interventions sur toitures fragiles</b> (dont amiante) construit sur le modèle réalisé en Bretagne, a été décidée mais n'a pu se concrétiser en 2020.</p>	<p>Une réunion avec le délégué de la chambre avait été organisée le 18/12/19 pour préparer la journée. Ce travail va être relancé en 2021 en s'appuyant sur <b>un film de prévention des risques liés aux interventions sur toitures fragiles (partenariat DIRECCTE/CARSAT/OPPBTP/SANTE BTP Normandie)</b></p> <p>Cette 1<sup>ère</sup> journée de sensibilisation sera dupliquée dans chacun des départements de Normandie. Cet objectif de sensibilisation est également porté par le plan d'action annuel de la Direccte.</p>	
<p><b>Risques chimiques :</b></p> <p><i>Sensibiliser les entreprises à l'existence et à la prise en compte du risque chimique</i></p> <p><b>Pilotage : CARSAT</b></p>	<p>1. Etablir un <b>état des lieux des actions et outils</b> des préventeurs</p> <p>2. Mener des actions de <b>sensibilisation collective</b></p> <p>3. Développer des actions de sensibilisation individuelles via les services de santé au travail</p>	<p>2017/2018</p> <p>2018</p> <p>2018</p>	<p>1. Réalisation et mise en ligne d'un <b>site dédié aux actions et outils des préventeurs sur la prévention du risque chimique</b></p> <p>2. et 3. Les actions de sensibilisation collective suivantes ont été faites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– participation au forum régional des conditions de travail du 2/04/19 avec tenue d'un <b>stand dédié aux risques chimiques</b>, l'animation de deux <b>ateliers</b> de 45 mn (« <i>les risques chimiques prioritaires identifiés en entreprise</i> », « <i>agir sur</i></li> </ul>	<p>La mise en place des travaux du groupe a été laborieuse puis stoppée par le départ du pilote en début d'année 2018. Son remplacement n'a été effectif qu'en fin d'année 2018. Les travaux du groupe ont repris le 10/01/19 sous l'impulsion du nouveau pilote.</p>	 


	<p>4. Soutenir les aides à l'élaboration du DUER</p>	<p>2018</p>	<p><i>les ACD/CMR »)</i></p> <p>– <b>réalisation d'un film animé sur la prévention du risque chimique (</b></p>	<p>Le film a été élaboré autour d'une activité de garage, assez parlante à tout un chacun. Elle vise à sensibiliser et donner les premiers jalons pour prendre en compte les risques chimiques.</p> <p>La Direccte a diffusé ce film en juin 2020 à l'ensemble des services de santé au travail interentreprises de la région pour toucher un maximum d'employeur et salariés. Il est par ailleurs intégré aux outils de communication de chacun des partenaires du plan sur leur site internet.</p> <p>Point d'accroche de la démarche, ce film est complété par un accès direct à l'ensemble des outils concrets proposés par les partenaires pour prévenir le risque chimique au quotidien simplement : fiche info « <i>la FDS</i> », « <i>les produits de nettoyage, méfiez-vous des apparences, Garages : zoom sur le risque chimique...</i> »</p>	
<p><b>Risques chimiques :</b></p> <p><b>Promouvoir la substitution des produits phytopharmaceutiques</b></p> <p><b>Pilotage : DIRECCTE et DRAAF</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Former à l'obtention et au renouvellement du certificat individuel à l'utilisation des PPP</li> <li>2. Former les utilisateurs de pulvérisateurs</li> <li>3. Substituer les PPP les plus dangereux par des méthodes</li> </ol>	<p>2017/2020</p>	<p>Les actions 1 à 4 sont portées par le plan ECOPHYTO 2 normand piloté par la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural dont est membre la DIRECCTE.</p> <p>En outre, pour ces mêmes actions, la Direccte a conventionné en 2019 avec l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) pour</p>		



	<p>alternatives en débutant par les JEVI</p> <p>4. Agir sur le choix et la conception des pulvérisateurs et EPI</p> <p>5. Animer une journée de sensibilisation sur le « zéro phyto » au sein des jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI)</p>		<p>un appui scientifique sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>l'évaluation des risques liés aux applications de PPP dans 15 exploitations des filières agricoles de Normandie</b></li> <li>- la conception d'une formation recyclage ECOPHYTO</li> <li>- la mise en œuvre d'une formation sur l'utilisation des pulvérisateurs</li> <li>- la participation à la journée « agroécologie » organisée en juin 2019 par les MFR de Seine-Maritime et la MSA de Haute-Normandie</li> </ul> <p><b>La formation à l'obtention et le renouvellement du certificat individuel à l'utilisation des PPP</b> (contenu finalisée en fin d'année 2018) est dispensée par le réseau des formateurs certiphyto.</p> <p>5. Une 1<sup>ère</sup> <b>journée « zéro phyto »</b> a été organisée en octobre 2017 à Rouen par la Direccte et les partenaires du plan ECOPHYTO 2 normand</p>	<p>La crise sanitaire n'a pas permis de déployer la formation recyclage comme prévu.</p> <p><b>La 1<sup>ère</sup> formation test sur l'utilisation des pulvérisateurs</b> s'est tenue en mars 2019. Les partenaires (DRAAF, chambre d'agriculture, MSA et OPCO) vont la déployer en 2021. Le contenu de la formation sur 2 jours est désormais stabilisé. La crise sanitaire oblige cependant à en revoir son organisation et ses supports. Des vidéos sont ainsi en cours d'élaboration pour favoriser la formation à distance</p> <p>Là encore, la crise sanitaire a retardé la mise en place de cette formation.</p> <p>Une seconde journée de sensibilisation était prévue à Caen au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le prestataire (FREDON Basse-Normandie) qui avait en charge l'organisation de cette journée n'a pas tenu ses engagements contractuels.</p>	
--	--	--	--	---	---


<p><b>Risques chimiques :</b></p> <p><i>Améliorer la prise en compte de la poly-exposition aux produits chimiques</i></p> <p><b>Pilotage :</b> <b>DIRECCTE et CARSAT</b></p>	<p>1. <b>Identifier les acteurs de la filière</b> logistique, les situations de travail et les risques de polyexposition</p>	2017	<p>1. <b>Document d'identification</b> rédigé dans les délais</p>	<p>A la suite de la parution du guide méthodologique DGT, la CARSAT a fait part d'une divergence d'interprétation s'agissant de la position prise par le guide consistant à qualifier le conteneur d'espace confiné. Décision a alors été prise par les pilotes de ne pas réunir le groupe plénier ainsi que le sous-groupe devant organiser la réunion d'information des préventeurs tant que cette divergence n'était pas levée. La position de la CARSAT été portée à la connaissance la DGT qui l'a commenté par courrier du 22/01/19 . Sur la base du courrier DGT, des contacts ont été repris en mars 2019 entre les pilotes de l'action pour étudier les conditions d'une relance des travaux du groupe, repréciser, en faisant abstraction de toute définition à priori du conteneur (comme espace dit confiné), le cadre juridique qui s'applique aux opérations à l'intérieur des conteneurs et identifier les points durs et les propositions de réponse partagées. Le contexte sanitaire a freiné la reprise des travaux du groupe.</p>
	<p>2. <b>Améliorer les connaissances des préventeurs</b> (CARSAT, DIRECCTE et SSTI) et des services de contrôle (DREAL, DRAAF et douane)</p>	2018	<p>2. <b>La réunion régionale</b> d'information des préventeurs et services de contrôle n'a pas été organisée à ce jour. Néanmoins, les agents de la DIRECCTE ont été destinataires du <b>guide méthodologique de la DGT</b> sur le contrôle du risque chimique dans les conteneurs en novembre 2017.</p>	<p>La position de la CARSAT été portée à la connaissance la DGT qui l'a commenté par courrier du 22/01/19 . Sur la base du courrier DGT, des contacts ont été repris en mars 2019 entre les pilotes de l'action pour étudier les conditions d'une relance des travaux du groupe, repréciser, en faisant abstraction de toute définition à priori du conteneur (comme espace dit confiné), le cadre juridique qui s'applique aux opérations à l'intérieur des conteneurs et identifier les points durs et les propositions de réponse partagées. Le contexte sanitaire a freiné la reprise des travaux du groupe.</p>
	<p>3. <b>Promouvoir dans les entreprises une politique d'information,</b> d'incitation et d'accompagnement à la prévention</p>	2018/2020	<p>3. Il était prévu que la politique régionale et partenariale de sensibilisation des entreprises soit mise en œuvre à la suite de la montée en compétence des préventeurs et services de contrôle. Faute d'avoir pu organiser la réunion régionale évoquée ci-dessus, les démarches de prévention au sein des entreprises sont menées isolément par les préventeurs.</p>	<p>3 et 5. Plusieurs campagnes de mesurage des polluants ont été menées en concertation avec la CARSAT et les services de santé au travail aussi bien sur les terminaux du GPMH qu'au sein d'entreprises de logistique. Des protocoles de mesurage,</p>
	<p>4. Intégrer dans les <b>CPOM</b> la thématique</p>	2017/2020	<p>4. Deux <b>CPOM</b>, intéressant des SSTI couvrant des zones portuaires et logistiques ont intégré cette</p>	


	<p>5. Poursuivre les <b>essais</b> et le développement d'appareils de mesure de concentration et d'équipement de ventilation mécanique</p> <p>6. Fixer des objectifs d'amélioration concernant l'identification des conteneurs fumigés, la <b>conception des conteneurs</b>, le suivi de l'état de santé des salariés, la gestion des déchets...</p>	<p>2017/2020</p> <p>2017....</p>	<p>problématique</p> <p>5. <b>Les essais</b> sont menés essentiellement par la CARSAT, les SSTI et des entreprises volontaires</p> <p>6. Il s'agit d'objectifs plus ou moins ambitieux. L'identification des conteneurs fumigés s'améliore tout comme celle des principaux polluants et par suite le suivi de l'état de santé des salariés exposés. Il est par contre plus difficile d'agir sur la conception des conteneurs dont la conception est normalisée</p> <p>Nonobstant les éléments de contexte rappelés ci-contre, la prévention des risques liés à l'ouverture des conteneurs a fait l'objet <b>d'un stand extérieur</b> (avec présence d'un conteneur et mise en situation réelle d'appareil de ventilation) et <b>d'un atelier au cours du forum régional des conditions de travail</b> du 2/04/19.</p>	<p>de ventilation naturelle ou mécanique ont ainsi été adoptés. Les essais d'appareils au cours de ces campagnes vont aboutir à une offre plus large d'appareils de ventilation mécanique. En 2021, 4 types d'appareils devraient ainsi être validés par l'INRS (fonctionnant portes ouvertes ou entrebâillées, soufflant ou aspirant).</p> <p>6. L'INRS vient toutefois d'intégrer <b>le comité de normalisation</b> : il est envisagé d'améliorer la conception des conteneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par la présence de raccords rapides qui faciliteraient les prélèvements de gaz sans avoir à passer par les joints des portes ;</li> <li>- Par la création d'ouvertures en fond de conteneurs pour faciliter la circulation d'air et le fonctionnement des appareils de ventilation aspirant ;</li> <li>- Pour palettiser davantage les marchandises transportées et améliorer les conditions de travail liées au dépotage.</li> </ul>	
--	--	----------------------------------	---	---	---

<p><b>Risques de chute de hauteur et de plain-pied</b></p> <p><b>Pilotage : DIRECCTE et OPPBTP</b></p>	<p><u>Prévenir les risques de chute de hauteur et de plain-pied en approfondissant la campagne nationale auprès des TPE</u></p>				
	<p>1. <b>Recenser l'ensemble des actions</b> de prévention des partenaires et partager les bonnes pratiques</p>	2017	<p>1. <b>Le recensement a été effectué</b> sans faire l'objet d'un document formalisé comme envisagé au départ</p>		
	<p>2. <b>Présenter les actions</b> entreprises auprès des instances paritaires</p>	2018	<p>2. Toutes les actions sont présentées au CCO de l'<b>OPPBTP</b>, à la commission santé et sécurité de la <b>F RTP</b>, au <b>CTR/CPPP n°2 de la CARSAT</b></p>		
	<p>3. <b>Faire progresser le niveau de prévention</b> au sein d'entreprises du BTP ciblées (20/49 salariés-maçonnerie, charpente et couverture, et les exploitants agricoles</p>	2018/2019	<p>3. Les partenaires de l'action ont décidé d'organiser les <b>journées de sensibilisation</b> des entreprises cibles sous la forme d'un parcours d'ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier sur les conséquences d'un AT (animation des SSTI du BTP)</li> <li>- Atelier quizz sur la prévention des risques dans les chantiers du BTP (animation OPPBTP)</li> <li>- Atelier de mise en situation de risque et d'utilisation des EPI (au moyen d'un mur d'escalade-</li> </ul>	<p>Les membres du groupe étant très mobilisés par leur contribution au forum régional des conditions de travail d'avril 2019, la 1<sup>ère</sup> journée de sensibilisation sur les risques de chute de hauteur a été décalée et fixée le 21/06/19 à Caen ; en raison du nombre insuffisant de participants, elle a été repoussée au <b>24 janvier 2020</b> avec une vingtaine d'entreprises cibles et 50 participants. Après retour d'expérience, la journée sera dupliquée en ex Haute-Normandie. Le contexte sanitaire n'a permis de reproduire l'événement</p>	


	<p>4. Mener de campagnes de contrôle</p>	<p>2018</p>	<p>animation CARSAT)          – Atelier sur la chasse aux risques dans le milieu agricole : mise en situation au moyen d'un casque virtuel, quizz ; rappel des dispositions réglementaires- animation MSA et DIRECCTE)</p> <p>En 2018, CARSAT, DIRECCTE et OPPBTP ont adressé aux entreprises concernées, une lettre rappelant les dangers et les conditions d'utilisation des <b>échafaudages de type console</b>. Un courrier identique a été adressé aux maitres d'ouvrage, aux CSPS, aux organisations professionnelles ainsi qu'aux services de santé au travail du BTP</p> <p>4. La DIRECCTE mène depuis 2018 une action prioritaire de prévention des risques de chutes de hauteur principalement sur les <b>chantiers de construction de maisons individuelles</b>. La CARSAT mène une campagne de contrôle sur l'utilisation des échafaudages sur consoles avec une politique de forte mobilisation des injonctions</p>	<p>Les agents de l'inspection du travail ont contrôlé en 2018 et 2019 plus de 200 situations de travail avec utilisation d'échafaudage de type console ; 15% de ces situations ont donné lieu à une décision d'arrêt de travaux pour risque de chute de hauteur.</p> <p>Sur la période 2017-2020, près de <b>4 000 contrôles de chantier</b> ont été réalisés par l'inspection du travail ; 10% d'entre eux ont fait l'objet d'une décision d'arrêt de travaux pour absence/insuffisance de protection contre les risques de chute de hauteur.</p>	<p><a href="http://normandie.direccte.gouv.fr/Travail-sur-echafaudages-en-console-Attention-danger">http://normandie.direccte.gouv.fr/Travail-sur-echafaudages-en-console-Attention-danger</a></p> <p><a href="http://normandie.direccte.gouv.fr/Operation-de-prevention-du-risque-de-chute-de-hauteur-sur-les-chantiers-du-BTP">http://normandie.direccte.gouv.fr/Operation-de-prevention-du-risque-de-chute-de-hauteur-sur-les-chantiers-du-BTP</a></p> <p><a href="http://normandie.direccte.gouv.fr/Prevention-des-chutes-de-hauteur-sur-les-chantiers-60-agents-de-l-inspection-du">http://normandie.direccte.gouv.fr/Prevention-des-chutes-de-hauteur-sur-les-chantiers-60-agents-de-l-inspection-du</a></p>
--	--	-------------	--	--	--


	<p>5. <b>Mieux communiquer sur les AT graves ou mortels</b></p> <p><u>Prévenir les risques de chute de hauteur lors des opérations sur toiture en matériaux fragiles</u></p>	<p>2018/2020</p>	<p>5. Mise en place début 2018, d'un <b>signalement par la DIRECCTE des AT graves ou mortels à la CARSAT et l'OPPBTB</b> (courriel reprenant les principales informations concernant les AT extraites du système d'information de l'inspection du travail). Un bilan annuel des AT graves et mortels de la région est désormais présenté en CROCT.</p>	<p>Depuis la fin 2020, DIRECCTE et CARSAT croisent leurs données relatives aux AT graves et mortels (tous secteurs dont ceux du BTP) pour s'assurer de leur exhaustivité.</p>	
	<p>1. <b>Mise en commun</b> des outils et offres de services des préventeurs</p>	<p>2017</p>	<p>1. <b>Mise en commun</b> effectuée naturellement par le partenariat du groupe</p>	<p>La mise en commun n'a pas donné lieu à un document de synthèse.</p>	
	<p>2. Construction d'un <b>message commun</b> de prévention en faveur des entreprises du BTP ciblées et les exploitations agricoles</p>	<p>2018/2019</p>	<p>2. Le message de prévention des risques de chute de hauteur sur toiture fragile a été diffusé au cours de la journée de sensibilisation du 24/01/20 à Caen. Ce message devait à la suite s'appuyer sur la conception d'un <b>guide de bonnes pratiques</b> des interventions sur toitures fragiles en 2020 (sur la base de la brochure de Bretagne). Ce guide doit servir</p>	<p>Comme déjà évoqué au titre de l'action de prévention amiante, les travaux de conception du guide ont été retardés par le contexte sanitaire. Ils ont repris fin 2020</p>	


	<p>3. <b>Mener des actions de contrôle</b> (DIRECCTE, CARSAT, MSA)</p> <p>4. Présenter les actions aux <b>instances paritaires</b></p> <p>5. <b>Participer à des événements</b></p>	<p>2018/2020</p> <p>2018</p> <p>Durée du plan</p>	<p>d'outil pédagogique aux <b>réunions de sensibilisation</b> déployées dans les départements au profit des entreprises de couverture (la 1<sup>ère</sup> était prévue en Seine-Maritime au 1<sup>er</sup> semestre 2020 : elle a été reportée en raison du contexte sanitaire).</p> <p>3. La DIRECCTE a intégré dans son <b>plan d'actions régional 2018-2019 et 2020</b>, une action de prévention des risques de chute associés aux interventions sur toiture fragile</p> <p>4. Toutes les actions sont présentées au CCO de l'<b>OPPBTP</b>, à la commission santé et sécurité de la <b>F RTP</b>, au <b>CTR/CP PP de la CARSAT</b></p> <p>5. Les actions de prévention des risques de chute de hauteur ont été valorisées au cours du <b>forum régional des conditions de travail du 2/04/19</b> avec deux ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– La prévention des chutes de hauteur</li> <li>– La mise en œuvre de la coordination en santé et sécurité au travail</li> </ul>	<p>Près de 150 situations de travail sur toitures fragiles ont été contrôlées par les agents de l'inspection du travail, 20 ont donné lieu à une décision d'arrêt de travaux .</p>	
--	---	---	---	--	--

<p><b>Prévenir les RPS</b></p> <p><b>Pilotage :</b>  <b>CARSAT et DIRECCTE (+ ARACT pour l'action réseau IPRP)</b></p>	<p><u>Réaliser une offre de service régionale sur la prévention des RPS</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Effectuer un <b>état des lieux de l'offre de prévention</b></li> <li>2. Concevoir un <b>document ressource</b> adapté aux besoins des entreprises</li> <li>3. <b>Promouvoir l'offre de services</b></li> </ol>	<p>2017</p> <p>2018</p> <p>2018-2020</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Etat des lieux réalisé dans les délais</li> <li>2. La 1<sup>ère</sup> version <b>du document ressource (recensant les acteurs et outils de prévention des RPS)</b> a été achevée fin avril 2019 et présentée pour la 1<sup>ère</sup> fois au forum régional des conditions de travail du 2/04/19. La version définitive du document, avec ses deux volets (entreprises du secteur privé et établissements du secteur public) a été finalisée au dernier trimestre 2020 avec à la suite un important travail de maquettage confié à une entreprise spécialisée.</li> <li>3. Le document a été <b>mis en ligne début 2021</b> sur les différents sites des partenaires. La date d'achèvement du document n'a pas permis d'engager d'autres actions de promotion en 2020.</li> </ol>	<p>Le guide ne donnera pas lieu à une publication papier.</p>	
--	--	--	---	---	---




	<p><u>Réaliser une offre de services ciblant les TPE/PME</u></p> <p><u>Animer un réseau d'intervenants spécialisés dans la prévention des RPS</u></p>	2018	<p>Les membres du groupe ont abandonné l'idée de réaliser une offre de services spécifique aux TPE/PME. <b>Le document ressource</b> a donc vocation à s'adresser à toutes les entreprises toute taille confondue.</p>		
	<p>1. Mise en place et animation d'un <b>réseau des IRPP externes</b></p>	2018-2020	<p>1. Faute de temps et de moyens humains suffisants, la mise en place du réseau n'a pu se faire.</p>	<p>En outre, la création du réseau régional devra s'articuler avec le projet d'un réseau national des consultants en RPS associé au respect d'une charte de bonnes pratiques</p>	
	<p>2. Poursuite et élargissement à la Normandie de l'animation d'un <b>réseau des intervenants en prévention des RPS</b> (DIRECCTE, CARSAT, MSA, services de santé au travail...</p>	2017-2020	<p>2. <b>L'élargissement du réseau à toute la Normandie</b> est opérationnel depuis 2018. Ce dernier a produit des fiches-repères sur <b>l'alerte collective du médecin du travail et le volet RPS de la fiche d'entreprise</b></p>	<p>Le réseau s'est réuni (en moyenne 20 participants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en 2016 : 3 juin et 16 décembre ;</li> <li>- en 2017 : 10 mars, 2 juin et 13 octobre ;</li> <li>- en 2018 : 19 janvier et 18 mai ;</li> <li>- en 2019 : 1<sup>e</sup> février, 24 mai et 22 novembre ;</li> <li>- 2020 : pas de réunion.</li> </ul>	


<p><b>Qualité de Vie au Travail</b></p> <p><b>Pilotage :</b> <b>DIRECCTE et ARACT</b></p>	<p><u>Réaliser un état des lieux des actions et accords QVT</u></p> <p>1. Effectuer <b>un état des lieux des actions, outils et accords</b></p> <p>2. <b>Interroger les acteurs</b> de l'entreprise sur leur représentation de la QVT</p> <p>3. Construire à la suite <b>un glossaire QVT</b></p>	<p>2017</p> <p>2017</p> <p>2018</p>	<p>1. <b>L'étude sur l'analyse des pratiques et démarches QVT en Normandie</b> a été publiée au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et présentée en GPRO du 19 avril 2018. En outre, l'état des lieux des accords QVT a été réalisé.</p> <p>2. <b>L'interrogation des acteurs</b> de l'entreprise sur leur représentation de la QVT constitue un des points de l'étude susvisée. Un benchmark d'une dizaine de pratiques QVT d'entreprises a été réalisé. Il est apparu que la majorité des personnes interviewées rencontrent des difficultés à définir la QVT.</p> <p>3. Les enseignements de cette étude ont conduit à la conception de différents outils de sensibilisation et d'information des acteurs de l'entreprise dont le <b>glossaire QVT</b> valorisé sous forme d'un jeu de cartes reprenant 22 définitions de différents concepts associés à juste titre ou pas à la QVT (prévention primaire, sens au</p>	<p>Le glossaire QVT est presque finalisé</p>	 <p>Lien vers glossaire QVT en attente</p>
---	---	-------------------------------------	---	--	---


	<p>Promouvoir une démarche QVT</p> <p>1. Concevoir des supports permettant d'aborder la QVT (newsletter QVT, outil d'autodiagnostic QVT)</p>	<p>2018</p>	<p>travail, performance, autonomie dans le travail, conduite du changement, bonheur au travail, droit à la déconnexion, etc...)</p> <p>1. La 1<sup>ère</sup> lettre de la QVT a été éditée en janvier 2019. Cette lettre contient une rubrique « Parlez-vous QVT » qui valorisera le glossaire en question. La 2<sup>nd</sup>e lettre QVT est parue en juin 2019</p> <p>Un podcast a été produit en septembre 2020 : construit autour de témoignages d'entreprises et de reportages, il sert à sensibiliser sur l'intérêt d'agir auprès des managers pour améliorer la QVT. Dans le 1<sup>er</sup> épisode enregistré dans l'Orne et la Calvados, 3 entreprises témoignent sur la fonction de management : en quoi peut-elle être un levier pour améliorer la QVT ?</p> <p>Un questionnaire d'autodiagnostic sera diffusé début 2021. Ce type de questionnaire mesure la qualité de</p>		 <p><a href="https://auto-diag-qvt.fr/">https://auto-diag-qvt.fr/</a> (accès au questionnaire :</p>
--	--	-------------	---	--	--

	<p>2. Organiser des sensibilisations collectives ciblées plutôt auprès des TPE/PME</p>	<p>2019/2020</p>	<p>vie au travail à travers les perceptions des salariés et des dirigeants. Il porte sur le vécu des personnes interrogées, ainsi que sur les pratiques en lien avec le travail réel au sein des différents secteurs de l'entreprise. Le questionnaire proposera 30 questions partagées en 5 thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contenu du travail ;</li> <li>- Organisation du travail ;</li> <li>- Prévention des conditions de travail ;</li> <li>- Dialogue social ;</li> <li>- Management.</li> </ul> <p>2. L'ARACT a organisé le 29 janvier 2019 <b>une journée de sensibilisation</b> «La QVT et si c'était la solution pour mieux travailler demain ?». Les travaux menés dans le cadre du PRST ont été valorisés. Le guide ARACT «mettre en place une démarche QVT pour mieux travailler demain» y a également été présenté.</p>		<p>menu/inscription)</p>
--	--	------------------	---	--	--------------------------

	<p>3. Elaborer une offre de service QVT (accord-cadre type, fiches repères d'intégration de la QVT dans les projets d'organisation)</p>	<p>2019/2020</p>	<p>Enfin, la thématique QVT a fait l'objet, au cours du <b>forum régional des conditions de travail d'avril 2019</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un stand dédié ;</li> <li>- D'ateliers « Jouez pour améliorer la QVT par le management », « QVT et espaces de discussion » ;</li> <li>- D'animations flash « parlez-vous QVT ? » et « des outils pour améliorer la QVT et la performance dans votre entreprise »</li> </ul> <p>3. L'élaboration de l'offre de service devait commencer au 2<sup>Nd</sup> semestre 2020 mais elle a été impactée par le contexte sanitaire. Elle ne sera pas réalisée au titre de ce PRST.</p>		
--	---	------------------	---	--	--


<p><b>Prévention de la désinsertion professionnelle</b></p> <p><b>Pilotage : PRESANSE, ARACT et collaboration avec le PRITH</b></p>	<p><u>Améliorer l'accès précoce aux dispositifs de maintien dans l'emploi</u></p> <p>1. Mieux <b>identifier les acteurs du dispositif</b> du maintien dans l'emploi et repérer les freins au maintien dans l'emploi</p> <p>2. <b>Faciliter l'accès</b> au dispositif <b>pour les salariés</b> avec des modalités innovantes</p>	<p>2017-2018</p> <p>2019-2020</p>	<p>1. Publication en fin d'année 2018 de <b>l'étude sur « l'analyse du parcours de maintien dans l'emploi via la réalisation de la visite de pré-reprise à la demande des médecins conseils de la CPAM »</b>; l'étude a également été publiée dans la revue scientifique <i>Les archives des maladies professionnelles</i></p> <p>2. Il était envisagé la création d'une plateforme téléphonique de renseignement et d'orientation du public (salarié, employeur, médecins du travail, médecin généraliste...) sur les questions de maintien dans l'emploi. L'objectif est revu, moins ambitieux, avec la création, au sein des <b>PTA (plateforme territoriale d'appui)</b>, d'une expertise santé au travail. Rappelons que ces PTA (portées par l'ARS et l'URML) viennent en appui des médecins traitants. L'objectif étant, notamment par le biais de ces PTA, de sensibiliser les médecins traitants aux risques de</p>	<p>L'objectif de la publication est donc d'étudier le devenir des salariés, notamment l'impact sur le contrat de travail en fonction d'une notification de fin d'indemnisation journalière (IJ) préalable à la réalisation de la visite de pré-reprise (VPR) mais également renseigner les délais de réalisation des différentes étapes du processus de maintien.</p> <p>Le projet d'expertise santé au travail au sein des TPA, associant l'ARS, a été mis entre parenthèse avec la crise sanitaire et les priorités autres des partenaires.</p>	<p><a href="http://normandie.directe.gouv.fr/Etude-La-visite-de-pre-reprise-avec-notification-de-fin-d-indemnite">http://normandie.directe.gouv.fr/Etude-La-visite-de-pre-reprise-avec-notification-de-fin-d-indemnite</a></p>
---	---	-----------------------------------	--	---	--

	<p><u>Améliorer la coordination des acteurs du maintien dans l'emploi</u></p> <p>1. Identifier <b>les missions des différents acteurs et repérer les freins</b> et leviers à la coordination</p> <p>2. Mettre en place des outils innovants pour la gestion des parcours des salariés</p>	<p>2017-2018</p> <p>2019-2020</p>	<p>désinsertion professionnelle liés à l'état de santé de leurs patients. Une réunion ARS/pilote du groupe PRST s'est tenue en avril 2019 pour définir les attendus et contours de l'action dont la réussite repose sur la capacité à établir les 1<sup>ères</sup> bases d'un partenariat PRST/ARS/URML.</p> <p>1. et 2. Une étroite <b>collaboration</b> s'est instaurée avec le <b>PRITH</b> lancé le 19 novembre 2018. L'un des groupes de travail du PRITH, celui relatif au maintien dans l'emploi, travaille de concert avec le groupe de travail du PRST chargé de l'action n°12 (améliorer la coordination des acteurs du maintien dans la l'emploi) Deux actions phares ont été initiées en 2019 avec pour finalité la sécurisation des parcours des salariés fragilisés sans solution de maintien dans l'emploi.</p> <p>Ces actions portent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la compréhension des <b>trajectoires des personnes</b></li> </ul>	<p>L'enquête en question visait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître le profil des salariés licenciés pour inaptitude ;</li> </ul>	
--	---	-----------------------------------	--	--	---

			<p><b>licenciées pour inaptitude</b>, par la conduite d'une enquête co-construite par Pôle Emploi, Cap Emploi, l'Agefiph et la Carsat. L'étude a été présentée pour la 1<sup>ère</sup> fois le 23/01/20</p> <p>- sur les coopérations entre les acteurs du maintien face à un risque d'inaptitude : <b>6 journées départementales rassemblant les acteurs du maintien dans l'emploi</b> ont été programmées en sur 2020 et à la suite, mais une seule a pu se dérouler en présentiel le <b>23/01/20 à Rouen</b>, avant la crise sanitaire, sur les enjeux « Faire du maintien dans l'emploi un enjeu de santé. Quels niveaux d'intervention ? quels outils ? quelles coopérations ? » Ces journées sont co-organisées PRST/PRITH/AGEFIPH et font intervenir l'ensemble des acteurs du maintien dans l'emploi (services de santé au travail, CARSAT, CAP EMPLOI, POLE EMPLOI, MDPH)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux comprendre leurs relations avec les acteurs du maintien dans l'emploi en amont du licenciement ;</li> <li>- Recueillir leurs points de vue sur les difficultés rencontrées et leur accompagnement en amont et en aval du licenciement</li> </ul> <p>Une nouvelle réunion sous forme de webinaires est prévue dans le Calvados :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11/03/21 : présentation de l'étude sur les trajectoires des personnes licenciées pour inaptitude ;</li> <li>- 15/04/21 : prévenir la désinsertion professionnelle pour raison de santé ou de handicap : quelle précocité dans le prise en charge ?</li> <li>- 22/04/21 : comment interroger le maintien en emploi tout au long du parcours-du diagnostic à la mise en œuvre du projet</li> <li>- Date à déterminer : webinaire de restitution des travaux</li> </ul>	<p><a href="http://normandie.direccte.gouv.fr/140-acteurs-du-maintien-en-emploi-reunis-a-Rouen">http://normandie.direccte.gouv.fr/140-acteurs-du-maintien-en-emploi-reunis-a-Rouen</a></p> 
--	--	--	--	--	--





<p><b>Santé au travail/santé publique</b></p> <p><b>Pilotage : DIRECCTE et ARS</b></p>	<p><u>Prévenir les conduites addictives en milieu professionnel</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mieux former les acteurs de la prévention au repérage des pratiques addictives</li> <li>2. Diffuser auprès des employeurs et des CHSCT <b>des bonnes pratiques en matière de prévention collective</b></li> <li>3. Elaborer et suivre un plan d'actions régional</li> <li>4. Participer à des journées de sensibilisation</li> </ol> <p><u>Prévenir les maladies cardio-vasculaires en lien avec l'activité professionnelle</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Améliorer la connaissance des</li> </ol>	<p>2018-2020</p>	<p>1 et 2. Les prétentions du groupe ont été revues à la baisse. Les travaux ont conduit à la construction <b>d'une plaquette de sensibilisation relative aux pratiques addictives et aux maladies cardiovasculaires</b>. Cette plaquette, sous forme de questionnaire, permet aux responsables de TPE/PME, de repérer les facteurs de risque cardiovasculaire et/ou de conduites addictives pouvant résulter des conditions et organisations du travail (plaquette réalisée fin 2019).</p> <p>3 et 4. Valorisation des actions du groupe à deux manifestations nationales dont une au Havre. Le plan d'action régional consistant à définir les modalités de diffusion et de valorisation de la plaquette reste à construire.</p> <p>1, 2, 3, 4 et 5 : Voir ci-dessus</p>	<p>La question de l'animation du groupe s'est posée depuis le printemps 2018 et a été évoquée en CROCT en présence du représentant de l'ARS.</p>	
--	--	------------------	--	--	---

	<p>préventeurs en particulier des SST</p> <p>2. Promouvoir le débat entre acteurs de l'entreprise</p> <p>3. Encourager les démarches d'appropriation collective des enjeux entre préventeurs en réalisant des diagnostics locaux</p> <p>4. Elaborer un plan d'action régional</p> <p>5. Assurer une communication régionale sur les travaux du groupe</p>	2018-2020			
--	---	-----------	--	--	--

## II. Bilan de l'action libre choisie par la région

Actions	calendrier	Réalisation/prévisionnel	Commentaires	Accès aux outils
<p><i>Agir sur la conception des machines de plaine de lin</i></p> <p><b>Pilotage : DIRECCTE</b></p> <p>1. Produire un <b>référentiel prénormatif</b></p>	2017-2018	1. <b>Le projet de normalisation a été engagé</b> auprès des institutions nationales et autorités publiques avec 6 mois d'avance. Il est inscrit à l'agenda des projets de normes depuis le 10 avril 2018. Le travail de normalisation avance désormais au rythme fixé par le calendrier de l'UNM (Union de normalisation de la mécanique-délégation de l'AFNOR)		
<p>2. Etablir un support de <b>formation à la conduite</b> et l'entretien des machines</p>	2019	2. Les travaux de conception du support sont menés par un groupe ad'hoc (groupe « RISMALIN » sur les risques associés aux machines de lin) d'acteurs du secteur (Direccte, Draaf, MSA, exploitants et constructeurs). <b>L'offre de formation</b> , portée par le cercle	La crise sanitaire a ralenti les travaux du groupe	

		<p>d'échanges de l'Eure et les professionnels du secteur, a été <b>établie</b> ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 journée de formation spécifique à chaque type de machine (arracheuse, retourneuse, enrouleuse);</li> <li>– Journée comportant un volet routier, un plateau technique et une mise en situation avec travail au champ).</li> </ul> <p>Ce groupe analyse également les accidents du travail et participe à la recherche de solutions techniques pour alimenter le travail de normalisation,</p>		
--	--	--	--	--

### III. Gouvernance du PRST

#### 1) Une organisation spécifique du GPRO pour la gouvernance du PRST

Le lancement des travaux d'élaboration du PRST s'est effectué sous l'impulsion d'un comité de pilotage ad'hoc composé d'organisations volontaires. La gouvernance du plan a par la suite été confiée à partir d'avril 2017 au GPRO, instance resserrée du CROCT normand installé le 4 avril 2017.

C'est au cours de cette 1<sup>ère</sup> réunion que les membres ont accepté la proposition de la DIRECCTE consistant, pour tous les points à l'ordre du jour des réunions du GPRO portant sur le suivi du PRST (et seulement ces points), d'inviter les partenaires contributeurs qui composaient le comité de pilotage ad'hoc du PRST et qui ne sont pas membres du groupe permanent à savoir : ARS, SGAR (plateforme RH), DREAL, 3 caisses MSA de Normandie, OPPBTP, ARACT, organisations des services de santé au travail (CISME Normandie, aujourd'hui PRESANSE Normandie et SIST BTP aujourd'hui SANTE BTP NORMANDIE).

Cette proposition de fonctionnement, portée par la DIRECCTE aux fins de maintenir la dynamique partenariale constatée au cours de l'élaboration du PRST et, également de ne pas multiplier les instances de suivi du plan, a été unanimement acceptée par les membres du GPRO et portée au règlement intérieur de l'instance.

Le GPRO s'est réuni par 2 fois en 2017 :

- 30 mai : réunion d'installation ;
- 13 octobre :
  - o 1<sup>ère</sup> partie de réunion restreinte du GPRO consacrée à l'approbation du règlement intérieur, au programme d'activité, à l'avis sur un CPOM ;
  - o 2<sup>ème</sup> partie de réunion en formation élargie, consacrée à la présentation de la maquette finale du PRST, à l'état d'avancement du PRST, à la stratégie de communication.

Le GPRO s'est réuni par 2 fois en 2018 :

- 30 avril (matin en formation restreinte) et après-midi en formation élargie avec comme ordre du jour :
  - o Restitution d'une étude menée par l'ARACT, dans le cadre du PRST sur « l'analyse des pratiques et démarches QVT en Normandie » ;
  - o Retour sur la réunion des pilotes des actions du PRST organisée en février 2018 dont l'objectif était d'entendre les pilotes sur leurs attentes en matière d'appui méthodologique, logistique et financier et de partager leurs bonnes pratiques ;
  - o Etat d'avancement des actions du PRST.
- 17 octobre : en formation restreinte (le choix ayant été fait, avec les vice-présidents, de ne pas aborder la question de l'état d'avancement du PRST largement évoquée au cours de la réunion du CROCT du 22/11/18).

Le GPRO s'est réuni par 2 fois en 2019 :

- 3 avril en formation restreinte ;
- 13 septembre en formation élargie avec comme ordre du jour :
  - o Actualité nationale sur le prochain PST, l'instruction conjointe DGT/DRP sur les CPOM ;
  - o Etat d'avancement du PRST ;
  - o Bilan du forum régional des conditions de travail ;
  - o Réunion des pilotes du PRST du 8/10/19 ;
  - o Action interrégionale Energies Marines Renouvelables.

Le GPRO s'est réuni le 10/06/19 avec un ordre du jour consacré exclusivement à la crise sanitaire.

## 2) Des réunions du CROCT également

Le comité régional s'est également réuni au titre de la gouvernance du PRST :

- Le 4 avril 2017 avec comme ordre du jour :
  - Composition du comité et du Groupe permanent régional ;
  - Fonctionnement et missions des instances ;
  - Méthodologie d'élaboration et de suivi du PRST<sub>3</sub> ;
  - Présentation pour avis du diagnostic régional santé au travail ;
  - Présentation pour avis des orientations et des actions du PRST<sub>3</sub> ;
  
- Le 22 novembre 2018 avec notamment comme ordre du jour :
  - Etat d'avancement des actions du PRST ;
  - Préparation du forum régional des conditions de travail 2019 ;
  - Présentation de l'étude « analyse du parcours de maintien dans l'emploi via la réalisation de la visite de pré-reprise, à la demande des médecins-conseils de la CPAM, par les services de santé au travail » ;
  - Présentation du guide « Mettre en œuvre une démarche QVT pour mieux travailler demain ».

## IV. L'appui aux pilotes des groupes de travail

La DIRECCTE a organisé 4 réunions en appui des pilotes et co-pilotes :

- Le 14 novembre 2016 :
  - Rappel des différents groupes de travail, de leur thématique et cadre de réflexion ;
  - liste des pilotes et co-pilotes ;
  - Missions des pilotes et co-pilotes ;
  - Echancier ;
  - Liste des contributeurs associés aux différents groupes de travail ;
  - Présentation de la fiche-action remise aux pilotes et co-pilotes ;
  - Présentation de l'espace collaboratif dédié au PRST normand.

- Le 16 février 2018 (13 pilotes sur les 20 étaient présents) :
  - Tour de table des difficultés, besoins, souhaits des pilotes ;
  - Formulation des propositions d'appui en matière méthodologique, logistique, financière ;
  - Rappel et organisation les remontées périodiques attendues des pilotes ;
  - Présentation des indicateurs des actions ;
  - Organisation de la transversalité des actions et des livrables.
  
- Le 14 février 2020 (la réunion était prévue en octobre 2019 mais a dû être reportée en raison des contraintes liées au déménagement/regroupement des différents pôles de la DIRECCTE ; 10 pilotes présents) :
  - Partager avec les pilotes l'action et les productions des différents groupes ;
  - Identifier avec eux les besoins en termes de communication ;
  - Construire les modalités les plus pertinentes d'évaluation du plan.
  
- Le 30 septembre 2020 :
  - actualité nationale : réunion nationale des référents PRST du 29/09/20, point sur l'élaboration du bilan du PST 3, calendrier d'élaboration du PST 4 et des PRST ;
  - bilan du PRST3 à ce jour – perspectives à fin 2020 : présentation des productions réalisées et des engagements restants, enseignements du questionnaire d'évaluation du PRST 3 ;
  - perspectives post PRST 3 : enseignements du questionnaire d'évaluation du PRST 3, tendances nationales / orientations régionales.

## V. Modalités de suivi et communication

### 1) Outils de suivi mis en œuvre

- **Une fiche de suivi des actions** de chaque groupe : pour alléger autant que possible la charge de travail des pilotes, ces fiches de suivi sont renseignées par la DIRECCTE et l'ARACT (dans le cadre de son appui méthodologique) au cours d'un entretien d'une 1/2 heure environ avec chaque pilote. Le suivi est semestriel ;
- **Un tableau de suivi de toutes les actions.**



## 2) Communication

La communication autour du PRST s'est appuyée sur les outils et événements suivants :

- Un **espace collaboratif** dédié aux acteurs du PRST (membres du CROCT, GPRO, pilotes et membres des groupes de travail) : cet espace a été mis à disposition dès la phase d'élaboration du plan ; son utilisation et sa fréquentation ont toutefois été très hétérogènes entre les groupes ;

- Un espace PRST Normandie sur le **site de la DIRECCTE Normandie** :



- Les sites internet des partenaires du plan qui ont valorisé les actions ;

- Une **newsletter du PRST** destinée aux acteurs internes et externes du PRST : **9 newsletters** ont été produites (février 2017, juin 2017, décembre 2017, avril 2018, octobre 2018, mars 2019, juillet 2019, décembre 2019 et décembre 2020)



- Une **charte graphique** spécifique au PRST et à chacune des actions ;

- Le **forum régional des conditions de travail**

En 2019, toutes les actions du PRST ont été valorisées à l'occasion du **forum régional « Les conditions de travail au carré »** organisé le 2/04/2019 au Havre.

Autrement dit, tous les pilotes et contributeurs des groupes du PRST concernés ont été mobilisés pour :

- Tenir les stands dédiés à leur thématique et renseigner les visiteurs ;
- Proposer sur ces stands des animations flash ;

- Tenir des ateliers d'une durée d'1 heure ;
- Participer à l'une des 3 conférences suivantes :
  - o Pourquoi s'intéresser à l'amiante en Normandie ?
  - o Prévention et conditions de travail, levier de performance des organisations ;
  - o Prévention des TMS : protéger la santé des travailleurs et gagner en performance.

Ce forum a réuni près de **1000 participants**.

Il s'est appuyé sur une très forte campagne de communication et un site internet spécifiquement créé notamment pour sa promotion, la gestion des inscriptions et la mise en ligne des différentes présentations.

